|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) New Delhi, 15-24 octobre 2024 | |  |
|  | | | |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | Addendum 12 au Document 39-F | |
|  | | 13 septembre 2024 | |
|  | | Original: anglais | |
|  | | | |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) | | | |
| Proposition de modification de la RÉsolution 48 | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé:** | La CITEL propose d'apporter des modifications à la Résolution 48 de l'AMNT, afin que le Secteur accélère la marche vers un Internet multilingue. Ces modifications, qui tiennent compte des rôles et des réalisations passées du Secteur ainsi que de la nécessité d'améliorer la collaboration et la coopération de manière stratégique, permettraient de renforcer la Résolution 48 et auraient des incidences positives à l'échelle mondiale. De plus, l'objectif est d'encourager la poursuite de la collaboration avec le Secteur de l'UIT-D et avec les autres organisations régionales et internationales jouant un rôle de chef de file dans les avancées en matière de noms de domaine internationalisés et d'acceptation universelle. Un élément essentiel de cet engagement consiste à sensibiliser l'opinion et à mobiliser le Directeur du TSB afin qu'il facilite progressivement la cadence vers un Internet multilingue. | |
| **Contact:** | Maria Celeste Fuenmayor Commission interaméricaine des télécommunications | Courriel: [mfuenmayor@oas.org](mailto:mfuenmayor@oas.org) |

MOD IAP/39A12/1

RÉSOLUTION 48 (Rév. New Delhi, 2024)

Noms de domaine internationalisés (et multilingues)

(Florianópolis, 2004; Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Genève, 2022; New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

reconnaissant

*a)* les parties pertinentes de la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;

*b)* la Résolution 133 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;

*c)* la Résolution 82 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT);

*d)* les résultats pertinents des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);

*e)* l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, conformément à la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires;

*f)* le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, qui illustre le rôle important que joue le multilinguisme, en permettant d'assurer la pleine participation de tous les pays aux travaux de l'UIT, de mettre l'accent sur la connectivité universelle et la transformation numérique durable, d'édifier une société mondiale de l'information ouverte à tous et d'atteindre les buts et les objectifs du SMSI;

*g)* le rôle que jouent le secteur privé, les organisations régionales et internationales concernées et la communauté des opérateurs de domaine de premier niveau dans les avancées en matière d'utilisation fonctionnelle des noms de domaine internationalisés (IDN) dans le système de nom de domaine (DNS);

*h)* que, bien que d'importants progrès aient été accomplis concernant l'élaboration technique et la disponibilité des noms IDN dans le système DNS, l'acceptation universelle reste le principal enjeu;

*i)* que l'absence de multilinguisme sur l'Internet est un facteur clé du déficit d'adoption et un obstacle considérable à la mise en œuvre d'une connectivité efficace dans la plupart des pays du monde,

considérant

*a)* qu'il est nécessaire de débattre plus avant et en profondeur des questions politiques, économiques et techniques relatives aux noms de domaine internationalisés (et multilingues) découlant de l'interaction entre la souveraineté nationale et la nécessité d'une coordination et d'une harmonisation au niveau international;

*b)* que les organisations intergouvernementales ont facilité, et devraient continuer à faciliter, la coordination des questions de politiques publiques ayant trait à l'Internet;

*c)* que les organisations internationales ont joué, et devraient continuer à jouer, un rôle important dans l'élaboration des normes techniques relatives à l'Internet et des politiques générales correspondantes;

*d)* que le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT a prouvé qu'il savait traiter des questions analogues avec succès et en temps voulu, notamment en ce qui concerne l'utilisation de jeux de caractères non latins;

*e)* que les organisations concernées ont réalisé d'importants progrès dans le renforcement de la capacité technique du système DNS à inclure des noms IDN, et que les parties prenantes du système DNS continuent d'élargir leur offre de noms IDN;

*f)* que, malgré l'utilisation croissante des noms IDN, il est nécessaire de sensibiliser davantage les utilisateurs à la disponibilité de ces noms et aux défis posés par l'acceptation universelle afin que cet essor se poursuive;

*g)* que le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT peut jouer un rôle prépondérant dans le renforcement des capacités en vue de développer le multilinguisme sur l'Internet, notamment en promouvant l'acceptation universelle;

*h)* les activités menées actuellement par d'autres organisations concernées,

décide de charger la Commission d'études 16 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les autres commissions d'études compétentes

de continuer d'étudier les noms de domaine internationalisés (et multilingues) et de continuer d'assurer la liaison à ce sujet avec les entités appropriées, qu'il s'agisse d'entités intergouvernementales ou non gouvernementales, et de coopérer avec elles,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

*a)* de sensibiliser les États Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-T aux défis posés par l'acceptation universelle et les noms IDN en participant intensément aux activités pertinentes telles que la Journée de l'acceptation universelle et en collaborant avec les ambassadeurs locaux de l'acceptation universelle;

*b)* d'aider le Secteur de l'UIT-D à mobiliser les parties prenantes, à sensibiliser l'opinion et à encourager les membres de l'UIT-D, y compris les États Membres et les Membres de Secteur, à réaliser des progrès afin d'appuyer et de promouvoir le multilinguisme;

*c)* de continuer à collaborer avec des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ainsi qu'avec les groupes communautaires apparentés, en vue de faciliter l'adoption des noms IDN et de promouvoir l'acceptation universelle;

*d)* de partager des informations avec les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT sur les efforts déployés, les bonnes pratiques adoptées et les résultats obtenus à l'échelle mondiale par le secteur privé et les organisations régionales et internationales;

*e)* de prendre les mesures appropriées pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus, et de faire rapport chaque année au Conseil de l'UIT sur les progrès accomplis dans ce domaine,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les groupes régionaux concernés

à contribuer à ces activités.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_